

CLASSE DE SECONDE PROFESSIONNELLE EUROPÉENNE

Anglais – Gestion Administration

Espagnol – Vente ou Commerce

Objectif

L'enseignement en section européenne a une double finalité :

- Il prépare aux épreuves écrites et orales et permet de développer la maîtrise des connaissances et compétences propres aux métiers du tertiaire.
- Le 2^e objectif de cet enseignement est l'obtention de la "mention européenne" au Baccalauréat Professionnel. Elle reconnaît à l'élève un intérêt particulier, une qualité d'expression et de connaissances professionnelles en langues étrangères. Cette mention s'avère être un atout essentiel au regard de l'internationalisation des échanges et des métiers du tertiaire. En outre un(e) étudiant(e) de section européenne pourra naturellement poursuivre une partie de son cursus à l'étranger.

Modalités d'entrée dans la section

- Le jour de l'inscription (début juillet), vous présenterez votre demande sur la fiche d'inscription.
- Pour ceux qui n'ont pas renseigné la fiche lors de l'inscription, faire la demande le jour de la rentrée au professeur principal. L'option Euro sera alors validée en fonction des places disponibles.

Organisation des enseignements

- En LV1 l'horaire est celui de la classe de seconde BAC PRO normale (2 h /semaine) augmenté de 2 heures supplémentaires (1h LV + 1h DNL). Soit au total 4 h de langue étrangère pour l'élève.
- L'anglais ou l'espagnol devront rester LV1 en Terminale Bac Pro.

Cursus et validation au Baccalauréat Professionnel

A partir de la classe de 1^{re} Bac Pro, les élèves de section européenne suivent un enseignement en Discipline Non Linguistique: une heure du cours de communication est enseignée en anglais ou une heure du cours de vente ou commerce est enseignée en espagnol.